

En aussi peu que dix ans, vous pouvez disposer d'une protection d'assurance-vie entièrement libérée et

# garantie.

## Pour toujours.

**Choix :** Vous choisissez la période maximale du paiement de primes, soit



**Certitude :** Une fois que tous les paiements ont été versés, c'est officiel. Vous avez une protection la vie durant.



Grâce à l'assurance Vie universelle à période déterminée de versement, vous faites un **choix** aujourd'hui, et ensuite la **certitude** est définitive.

### Une plus grande souplesse



#### Terminez la période de paiement plus rapidement :

Vous pouvez atteindre la fin de la période de paiement plus vite que prévu, en moins de dix ans.



#### Faites fructifier vos placements maintenant, payez l'impôt plus tard (ou jamais) :

Ajoutez des fonds à votre police et sélectionnez vos placements vous-même, puis les fonds peuvent s'accumuler dans la police, de façon fiscalement avantageuse.

Les dispositions contractuelles s'appliqueront. Les versements supplémentaires à une police sont assujettis aux limites fiscales.

## Ce produit vous intéresse?

Votre conseiller peut démarrer le processus pour vous.



Canada-Vie<sup>MC</sup>

Canada-Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie. Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts, et à conseiller en assurance collective / en régimes de rentes collectives au titre des produits collectifs.